Lorraine / PALMARÈS

Classement *Le Point* : verdict sans appel pour ACD Avocats

Pour la troisième année consécutive, le cabinet d'avocats ACD Avocats, spécialisé en **DROIT DES AFFAIRES** et installé à **NANCY, METZ, EPINAL ET PARIS**, a été brillamment distingué par *Le Point*. **RAFLANT LES PLUS HAUTES DISTINCTIONS** du palmarès de l'hebdomadaire dans les catégories se référant au droit des affaires, sa spécialité.

C'est le même refrain à chaque fois qu'un classement est publié. Quand les résultats placent l'entité dans une mauvaise posture, on vient critiquer la méthodologie, l'échantillonnage, etc. Et quand le résultat est satisfaisant voire surprenant, on ne peut que s'en féliciter. Mais il faut ajouter une autre catégorie dans les réactions quand on observe les résultats obtenus par le cabinet d'avocats régional ACD Avocats. Être distingué avec les plus hauts scores dans 12 spécialités du droit des affaires trois années de suite dans le palmarès du *Point* du 1er avril, c'est magistral. *« C'est un honneur et surtout le reflet de la confiance de nos clients depuis 60 ans »*, lancent conjointement Maîtres Armin Cheval et Alexia Cadix-Timon. Une reconnaissance pour le cabinet indépendant et ses 40 collaborateurs répartis sur les différents sites de la région qui doivent bien souvent faire face à des mastodontes nationaux, voire internationaux, qui grappillent chaque jour un peu plus les périmètres d'intervention.

Le cabinet ACD Avocats est spécialisé dans les dossiers se référant au monde de l'entreprise. Leurs clients sont des chefs d'entreprise et des entreprises, des collectivités locales et des associations. *« Nous travaillons avec toutes les tailles de structures. Notre maillage régional, avec des développements sur Metz il y a quelques années par exemple, nous a permis au fil du temps d'acquérir une connaissance précise du territoire. »* Un ancrage régional qui leur offre la possibilité de dégager des tendances économiques. Et confirmer que le tissu économique en Lorraine varie d'une ville à l'autre. Ce qui implique des adaptations. *« Avec des collaborateurs spécialisés dans les différents champs du droit des affaires, nous sommes en capacité de répondre à toutes les demandes. Ainsi, nos clients se sentent rassurés et savent que les compétences comme les besoins qui vont se faire ressentir au fil de la vie de leur entreprise, vont être présents au sein de notre cabinet »*, détaille Armin Cheval, président du directoire, épaulé par Cyrille Gueniot, directeur général, et Alexia Cadix-Timon, membre du directoire. Cette dernière complète : *« Nous sommes, bien sûr, des avocats mais nous sommes là aussi, et surtout, comme conseils. »*

Les associés d'ACD avocats réunis au siège nancéien du cabinet.

© DR

Reconnaissance, confiance et compétences

Et, à observer les résultats du palmarès du *Point*, il semble que les reconnaissances des pairs et des clients d'ACD Avocats soient sur la même ligne. Si le classement fait état de l'ensemble des secteurs du droit, le cabinet régional rafle la mise dans toutes les parties du droit des affaires. Droit des sociétés (5*), fusions et acquisitions (M&A) (4*), droit du travail (employeurs) (5*), droit commercial des affaires et de la concurrence (5*), droit de la Sécurité sociale et de la protection sociale (5*), droit fiscal (5*), droit de la propriété industrielle (5*), droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication (4*), droit pénal des affaires (4*), droit public (4*), droit de l'environnement (4*) et droit de la consommation (5*). Un maximum d'étoiles dans près de sept catégories. De quoi ravir les protagonistes qui restent tout de même humbles et à la tâche. *« Le travail pointu et la méthodologie effectuée* (lire ci-dessus) *pour établir ce classement ne peut que nous enchanter. Une étude indépendante avec la reconnaissance de nos pairs et de nos clients, c'est encore plus satisfaisant. C'est la reconnaissance du travail de nos équipes et de la confiance de nos clients. Cela vient aussi confirmer que la stratégie adoptée depuis plusieurs dizaines d'années est la bonne : nous privilégions la relation sur du très long terme. Nous accompagnons parfois plusieurs générations au sein de la même entreprise »*, indique Armin Cheval. Et, preuve que le cabinet ACD Avocats travaille lui aussi à la régénération des compétences et des profils en permanence, *« Maître Mickaël Munin vient d'être reconnu par des juges et des universitaires comme spécialiste en droit commercial, des affaires et de la concurrence. Ils ne sont que trois en France à obtenir cette distinction. Nous allons donc continuer à être bons dans ce que nous faisons »*, se félicite Armin Cheval. Rendez-vous l'année prochaine.

Baptiste Zamaron

La méthodologie du palmarès

Afin de réaliser ce palmarès des cabinets d'avocats, *Le Point* s'est associé à l'institut indépendant Statista, *« dont la méthode garantit la fiabilité de l'enquête »*, précise l'hebdomadaire.

« En début d'année, Statista a invité plus de 19 000 avocats, juristes d'entreprise et clients à participer à l'enquête. Ce palmarès est fondé sur la recommandation. Les avocats ont été invités à indiquer quels confrères ils conseilleraient à leurs clients et à noter l'expertise technique des cabinets qu'ils connaissent. Les juristes d'entreprise et les clients, eux, ont pu évaluer les cabinets avec lesquels ils collaborent en attribuant une note de 1 à 6 pour trois critères : l'expertise technique, la réactivité et la transparence. Pour figurer dans le palmarès, un cabinet d'avocats a dû obtenir un nombre minimal de recommandations et une note supérieure à la moyenne des participants. Un cabinet qui figure dans l'une ou plusieurs des 27 spécialités bénéficie donc de la recommandation de ses confrères et clients dans ce(s) domaine(s). Du 16 novembre 2020 au 15 janvier 2021, quelque 5 000 personnes ont participé à l'enquête et 257 cabinets figurent au palmarès. Pour garantir sa fiabilité, Statista a vérifié chaque adresse mail afin que les participants ne puissent répondre qu'une fois et surveillé les fréquences de recommandations. Un afflux dans un temps réduit peut révéler, par exemple, que les cabinets d'avocats se sont concertés et se sont recommandés mutuellement. En outre, un avocat ne pouvait pas recommander son cabinet. Depuis l'an dernier, un système de distinction est instauré : un cabinet reçoit cinq étoiles s'il a un nombre de recommandations supérieur à la médiane des cabinets récompensés, quatre pour un nombre inférieur », expliquent les journalistes et auteurs de l'enquête.